



Paris, le 26 juin 2017

## Couverture mobile

**Les élus exigent une refonte de la stratégie nationale pour la couverture mobile de l'ensemble du territoire avec comme axe majeur, l'aménagement du territoire**

Alors que l'annonce des objectifs du Président de la République est en concordance avec les positions des associations d'élus locaux et de collectivités en matière de couverture mobile, il importe désormais de construire rapidement avec l'ensemble des acteurs un Plan France mobile porté par une volonté d'aménagement du territoire.

En effet, les besoins d'investissements en matière d'aménagement du territoire ont été jusqu'alors obérés par les coûts d'acquisition des licences imposés aux opérateurs par l'État. Il nous faut changer de monde pour trouver des réponses adaptées à notre époque, aux usages, aux exigences des citoyens et des entreprises dont les attentes concernent autant la voix que les données en mobilité et l'Internet des objets.

Pour conduire ce changement de paradigme, il faut impérativement associer les représentants des territoires et travailler ensemble (État, collectivités territoriales, opérateurs) aux principales priorités suivantes :

- nouvelle définition des zones dites « couvertes » avec un degré de précision infra-communal traduisant la réalité de cette couverture en secteur rural, notamment dans le cadre des licences. Il faut a minima faire correspondre la définition de zone couverte à celle des zones de « bonne couverture » ou de « très bonne couverture » de l'ARCEP, à commencer par la 4G ;
- réalisation en urgence par les opérateurs de la couverture ainsi redéfinie, en doublant au minimum le nombre de sites en secteur rural et de montagne, y compris par l'adjonction d'installations de plus petite taille (*small cells*) ;
- généralisation sur l'ensemble du territoire de la couverture de la 5G dans les 5 années suivant le premier lancement commercial de cette nouvelle génération.

Les défis de la cohésion territoriale exigent que cette ambition de nouvelle stratégie de couverture mobile ne grève pas les efforts engagés pour le déploiement des réseaux fixes sur l'ensemble du territoire. Les travaux relatifs à cet axe majeur de l'aménagement numérique du territoire doivent désormais impérativement associer les élus locaux et les collectivités.

### Contacts :

#### **AMF**

Marie-Hélène GALIN  
01 44 18 13 59  
[Marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:Marie-helene.galin@amf.asso.fr)

#### **ANEM**

Olivier LAMOUREUX  
01 45 22 17 58 / 06 20 48 05 21  
[o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

#### **AMRF**

Cédric SZABO  
06 85 76 94 90  
[Cedric.SZABO@AMRF.FR](mailto:Cedric.SZABO@AMRF.FR)

#### **ADF**

Sophie LEMOUEL  
01 45 49 60 20  
[sophie.lemouel@departements.fr](mailto:sophie.lemouel@departements.fr)

#### **RÉGIONS DE FRANCE**

Natacha HAMMAN  
06 51 29 92 19  
[nhamann@regions-france.org](mailto:nhamann@regions-france.org)

#### **AVICCA**

Ariel TURPIN  
01 42 81 59 99 / 06 03 09 24 94  
[ariel.turpin@avicca.org](mailto:ariel.turpin@avicca.org)